Aide à la décision pour la thromboprophylaxie d'un patient traumatisé

RÉÉVALUER LA CONDITION DU PATIENT CHAQUE 24H

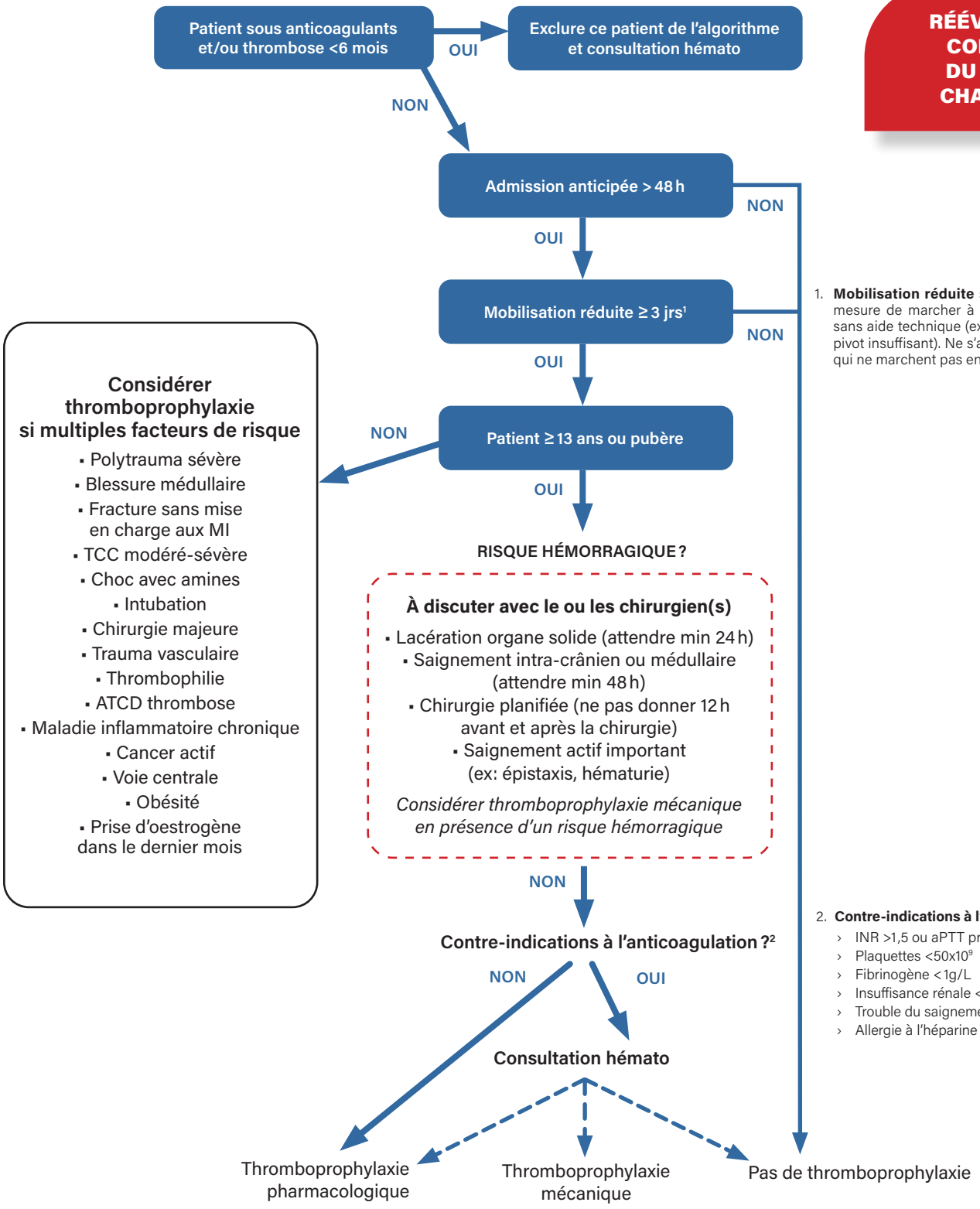

1. **Mobilisation réduite** si le patient n'est pas en mesure de marcher à la salle de bain avec ou sans aide technique (exclure fauteuil roulant car pivot insuffisant). Ne s'applique pas aux patients qui ne marchent pas encore.

2. **Contre-indications à l'anticoagulation**
   - INR >1,5 ou aPTT prolongé
   - Plaquettes <50x10^9
   - Fibrinogène < 1g/L
   - Insuffisance rénale < 30ml/min/1,73m^2
   - Trouble du saignement connu
   - Allergie à l'héparine

CHU Sainte-Justine
Le centre hospitalier universitaire mère-enfant
Université de Montréal

Groupe de travail en thromboprophylaxie en traumatologie
CHU Sainte-Justine— Janvier 2026